



Achat appartement non livré dans les délais

Par **zarra_old**, le **19/11/2007** à **17:24**

nous avons acheté un appartement en 2006, livraison en juillet 2007, en avril nous avons été obligé de harcelé au téléphone la société chargée de la construction afin qu'elle nous donne son aval pour donner notre dédite. Sur ce au mois de mai, juin cette même société nous informe que la livraison ne pourra avoir lieu en temps et en heure sous prétexte qu'un de leur artisan électricien a déposé le bilan (chose qui selon n'arrive pas du jour au lendemain).rnNous avons accepté cette situation puisqu'elle figure dans les cas de force majeur. toutefois depuis nous n'arrivons toujours pas à obtenir la moindre information sur l'état d'avancement des travaux, et de la date probable de livraison qui mettrait enfin fin à nos calvairs.rnnotre question est de savoir si nous pouvons faire annuler la vente?nou qu'elles sont les démarches à faire pour poursuivre ces incompetents pour tout le préjudice causé